



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prestations familiales

Question écrite n° 11977

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les inégalités qui touchent les employeurs et les travailleurs indépendants (ETI) des DOM depuis 2000 s'agissant des prestations d'allocations familiales. En effet, celles-ci ne sont versées aux ETI que sur la présentation du justificatif de paiement des cotisations échues. Une condition qui n'est pas applicable dans « l'Hexagone ». Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre afin de mettre un terme à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11977

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7633

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)